***Les champs entre crochets sont à modifier pour adapter ce document à l'étude réalisée.***

***Les informations en bleu sont des conseils pour vous aider à remplir le document ; elles ne doivent pas figurer sur le document une fois celui-ci rempli.***

**RECAPITULATIF DE MISSION**

Réf : {{ mission.etude.nom }}/{{ etude.rm.dateSignature |date('Y') }}/RM/0{{ mission.version }}

Entre :

{{ param('nom') }}

située {{ param('adresse') }}

représentée par son Président {{mission.signataire1.nomFormel}},

ci-après dénommée {{ param('nom') }}

D'une part,

Et :

{{mission.intervenant.personne.nomFormel}}

demeurant à : {{mission.intervenant.personne.adresse}}

{{mission.intervenant.personne.codePostal}} {{mission.intervenant.personne.ville}}

ci-après dénommé(e) l'Étudiant

D'autre part,

*Nous vous conseillons d'inscrire le nom de l'Étudiant en majuscules, pour ne pas risque de confusions entre le nom et le prénom (du type Laurent Bernard). Attention à l'adresse de l'Étudiant, essayez dans la mesure du possible d'avoir une adresse pérenne.*

Il a été convenu ce qui suit :

Le présent Récapitulatif de Mission a pour objet de préciser les termes de la collaboration entre les parties signataires à la réalisation de l’étude {{mission.etude.nom}} confiée par {{mission.etude.prospect.nom}}] (ci-après dénommé le Client) à {{ param('nom') }} consistant à {{ mission.etude.description }}.

*Dans le champ [Sujet de l'étude], décrivez en une phrase en quoi consiste l'étude (par exemple : "… consistant en une étude de marché sur les distributeurs de boissons fraiches dans les gares") .*

# Article 1 : DEFINITION DE LA MISSION

Conformément à l’Avant-Projet {{ mission.etude.nom }}/{{ etude.ap.dateSignature | date('Y') }}/PM/0{{ mission.etude.ap.version }}, la mission de l'Étudiant consiste en {{ mission.etude.description }}. *Décrivez ici de façon précise et exhaustive quelle sera la mission de l'Étudiant sur cette étude. Le plus simple est de faire référence au numéro des phases sur lesquelles il intervient, en décrivant phase par phase les tâches à accomplir.*

*Si la méthodologie de l’étude a été modifiée par un Avenant à la Convention Client avant l’édition du Récapitulatif de Mission (exemple : recrutement d’un intervenant au cours de l’étude), il est nécessaire de faire référence à l’Avenant également.*

L'Étudiant s'engage à respecter les termes de l'Avant-Projet {{ mission.etude.nom }}/{{ etude.ap.dateSignature | date('Y') }}/PM/0{{ mission.etude.ap.version }} la Convention Client°{{ mission.etude.nom }}/{{ etude.cc.dateSignature | date('Y') }}/CC/0{{ mission.etude.cc.version }}, et les éventuels Avenants qui y sont associés, liant {{ param('nom') }} et le Client, dont il déclare avoir pris connaissance.

* *Le cumul des missions décrites dans les différents Récapitulatifs de Mission permet de « reconstituer » l’ensemble de l’étude.*
* *Les phases décrites sont cohérentes avec celles définies dans l’Avant-Projet.*
* *Les références de l’Avant-Projet, la Convention Client, et (si nécessaire) l’Avenant sont correctes.*

# Article 2 : DÉLAIS

[L'étudiant réalisera sa mission au plus tard pour le {{mission.finOm | date('d/m/Y')}} (date d'échéance de la mission)] *OU* [L'étudiant réalisera sa mission au plus tard pour la date de fin d'étude prévue par la Convention Client] sauf cas de force majeure ou cause externe.

*Il est tout à fait autorisé de définir une date de fin de mission antérieure à la date de fin de phase. Cela peut par exemple permettre une relecture avant de remettre le livrable au Client.*

* *La date de fin de mission est antérieure ou égale à la date de fin de la (des) phase(s) réalisée(s). (si date sous format JJ/MM/AAAA)*

# Article 3 : INDEMNISATION

Les parties s’accordent que l’indemnisation versée à l’étudiant par N7 Consulting sera de {{mission.remuneration.montantRemuneration | money}} € bruts ({{mission.remuneration.montantRemuneration | nbrToLetters}}euros bruts) sur la base de {{mission.remuneration.jehRemuneration|nbrToLetters}} Jours-Etude Homme conformément à la législation en vigueur.

*Ne jamais donner le montant de la rémunération nette accordée à l'intervenant. En effet, celle-ci peut être amenée à changer en fonction des taux de cotisation et du montant du SMIC horaire.*

Cette indemnisation est, toutefois, subordonnée à la remise du Rapport Pédagogique à {{ param('nom') }}, comme précisé dans l’article 7 du présent Récapitulatif de Mission et sous réserve du paiement effectif de l’étude par le Client.

* *Le nombre de JEH effectués par l’Étudiant est cohérent avec celui prévu dans la méthodologie de l’Avant-Projet pour les phases réalisées.*
* *La somme des nombres de JEH figurant sur les différents Récapitulatifs de Mission correspond au nombre de JEH mentionné à l’article 5 de la Convention Client.*
* *Les montants en chiffres et en lettres correspondent.*
* *Attention, la rémunération brute reversée à l’intervenant ne correspond pas au montant de la phase versé par le Client. La Junior doit conserver une marge pour couvrir ses frais de fonctionnement et payer la part Junior des cotisations sociales.*

# Article 4 : STATUT ET REGIME SOCIAL APPLICABLE

En sa qualité de membre de {{ param('nom') }} au statut associatif, l’Étudiant demeure un prestataire indépendant. L’Étudiant sera indemnisé au titre de sa prestation sous forme d’honoraires relevant des BNC (Bénéfices Non Commerciaux).

L'Étudiant déclare être affilié au régime social des étudiants et continuera d'être couvert par ce régime pendant la durée de sa mission.

# Article 5 : RÔLE DE L’ÉTUDIANT VIS-A-VIS DE {{ param('nom') }}

L’Étudiant mettra en œuvre tous les moyens à sa disposition pour permettre la bonne réalisation de sa mission. Si pour une cause quelconque l'Étudiant ne pouvait assumer cette mission, il s'engage à en informer immédiatement {{ param('nom') }} afin que celle-ci puisse prendre les dispositions nécessaires au bon accomplissement de ses engagements vis-à-vis de son Client.

# Article 6 : COLLABORATION

Dans l’hypothèse où l’une ou l’autre des parties considérerait que la mission ne s’exécute plus conformément aux conditions initiales, celles-ci conviendront de se rapprocher afin d’examiner les possibilités d’adaptation de la mission selon les modalités prévues à l’article 9.

# Article 7 : RAPPORT PEDAGOGIQUE

Conformément au cadre légal spécifique applicable aux membres de la Confédération Nationale des Junior-Entreprises, l’Étudiant s’engage, sauf indication contraire, à remettre un Rapport Pédagogique à {{ param('nom') }}.

# Article 8 : PROPRIETE DE L’ETUDE

L’Étudiant cède à la Junior-Entreprise l'intégralité des droits patrimoniaux sur l'ensemble des travaux définis précédemment, et ce au fur et à mesure de leur création, en exclusivité et de façon définitive. L’Étudiant conserve son droit moral sur les travaux réalisés.

# Article 9 : MODIFICATIONS

Toute modification portant sur les modalités d’exécution de la mission quelles qu’elles soient fera l’objet d’un Avenant au présent Récapitulatif de Mission. En cas de désaccord persistant, le Récapitulatif de Mission pourra faire l’objet d’un Avenant de Rupture.

# Article 10 : PRISE D’EFFET DU RECAPITULATIF DE MISSION

Le présent Récapitulatif prendra effet le {{mission.debutOm | date('d/m/Y')}} sous réserve de la signature des deux parties.

Document fait à [Lieu de signature] en deux exemplaires, le {{mission.dateSignature | date('d/m/Y')}},

* *La date de signature du Récapitulatif de Mission est antérieure ou égale à la date de début de la première phase réalisée par l’Étudiant et postérieure à la date de signature de la Convention Client.*

Pour {{ param('nom') }},

Son {{mission.signataire1.poste}}

{{mission.signataire1.nomFormel}},

(Signature).

Pour l’Étudiant,

{{mission.intervenant.personne.nomFormel}},

(Signature).